

LE PRÉVOYANT

PUBLIÉ PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des Rues Dalhousie et York

TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



Ottawa, 15 février 1913.

Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de mars prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

PRÉVOYANT GRATIS

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyé gratuitement à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

EXTRAITS DE BAPTEME

Les membres qui n'ont pas encore produit leur extrait de baptême, pour permettre à la Société de faire la vérification de leur âge, sont priés de le faire au plus tôt.

TABLEAU NOIR

Les succursales encore arriérées dans leurs rapports et remises sont:

- 23 Shawenegan Falls
- 40 Montréal
- 182 Cheneville.
- 227 Domaine Lairret
- 232 Isle Verte
- 574 Beauséjour
- 648 Campbellton

DEPENSES D'ADMINISTRATION

UN MOT AUX ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS

Grâce à la complaisance de la Société des Artisans Canadiens-français, "La Patrie" de Montréal publiait, en décembre dernier, un tableau comparatif des statistiques des principales sociétés de secours mutuels.

Nous ne voulons pas chercher querelle à une société sœur, que nous avons toujours traitée avec générosité. Noblesse oblige; et nous serions en lieu de nous attendre au moins à un traitement de justice. Mais, les chiffres statistiques publiés par les Artisans exigent une mise au point.

Les chiffres sont susceptibles de dire la vérité ou de répandre le mensonge, selon la compétence ou l'honnêteté de qui les manie.

D'après le tableau dressé par la Société des Artisans, le coût de l'administration de cette société aurait été de \$75,484 en 1912, et celui de l'Union St-Joseph du Canada de \$96,001. Per capita la dépense administrative aurait été, dans le premier cas de \$1.84 et dans le second de \$3.55.

Ces chiffres sont fantaisistes... pour ne pas dire davantage. Celui qui les a empruntés aux rapports officiels des sociétés mutuelles les a modifiés délibérément, pour baisser la dépense réelle d'administration des Artisans et pour augmenter celle de l'Union St-Joseph du Canada.

Ouvrons le rapport officiel de la province d'Ontario, sur les sociétés mutuelles. Il y est dit que la dépense totale d'administration des Artisans Canadiens-français a été en 1912 de \$96,113.78, et celle de l'Union St-Joseph du Canada de \$87,957.29.

Ouvrons le rapport des Sociétés de secours mutuels de la province de Québec. Les déboursés, exception faite de ceux de la caisse d'assurance et de secours, ont été de \$96,113.78 pour les Artisans et de \$96,000.51 pour la St-Joseph.

Ouvrons l'almanach des statistiques mutuelles publié par le Fraternal Monitor de New-York, almanach où sont consignés les dépenses réelles d'administration—exception faite par exemple des déboursés que peut faire une société pour entretien et réparation d'un immeuble qui rapporte par ailleurs, des profits.—En 1912, les dépenses d'administration des Artisans ont été de \$75,484 et celles de l'Union St-Joseph de \$55,717.75.

La conclusion s'impose: en faisant son tableau comparatif, la Société des Artisans a éliminé de sa dépense d'administration autant d'items que possible, et a ajouté à la dépense de l'Union St-Joseph tout ce qu'elle a pu ima-

giner. Par ce procédé plus habile que loyal, elle a pu atteindre le chiffre de \$96,001 qui comprend \$7,450.77 pour entretien d'un édifice rapportant annuellement \$7,524.12, et qui comprend \$5,292.45 d'intérêts sur obligations.

Eureka! Elle est arrivée, toute heureuse, au total de \$96,001, qui lui a permis de dire que l'administration de l'Union St-Joseph était beaucoup plus dispendieuse que la sienne.

Rétablissons les faits. Les dépenses totales d'administration des Artisans et de l'Union St-Joseph du Canada pour l'année 1912 ont été respectivement de \$96,113.78 et de \$87,957.29. Mais, comme dans le chiffre des dépenses des Artisans la somme payée par les membres pour l'administration locale n'est pas comprise, il faut retrancher des déboursés de l'Union St-Joseph du Canada, un item de \$24,686.27 pour commission de perception aux succursales. Dans une société, les membres paient directement à la succursale les frais d'entretien, dans l'autre, ils paient ces frais à l'Exécutif, qui accorde ensuite une rémunération aux succursales.

Voici donc le tableau comparatif de la dépense d'administration réelle et totale des deux sociétés:

	Dépense totale	Dépense per capita
Union St-Joseph du Canada	\$63,271,02	\$2.39
Artisans Canadiens- Français	\$96,113.78	\$2.34

Conclusion: l'administration de l'Union St-Joseph du Canada n'a pas été plus dispendieuse en 1912 que celle des Artisans. Et, une société de secours mutuels canadienne-française devrait avoir un autre idéal que celui de tronquer les statistiques pour déprécier une rivale qui est une sœur et une amie. Pourquoi ne pas unir nos énergies contre la mutualité cosmopolite et neutre, plutôt que de se faire une guerre mesquine et déloyale, au grand contentement des associations à base anglo-saxonne?

AVIS AUX PERCEPTEURS ET TRÉSORIERS

Nous préférons recevoir les remises par valeurs payables à ordre, chèques acceptés, mandats d'express ou de poste, bons de poste ou traites. Nous acceptons les timbres pour un montant raisonnable, mais nous prions tous les trésoriers et les receveurs d'éviter, autant que possible, de nous envoyer de l'argent. Il n'en coûte pas plus cher pour l'émission d'un mandat que pour faire enregistrer une lettre, et les fins de l'administration sont mieux servies. Nous croyons que les endroits où il est impossible de se procurer des mandats d'express ou de poste sont rares, et conséquemment, que presque tous pourront se rendre à notre désir.

Chronique Médicale

LA MAIGREUR.

La maigreur résulte de l'affaiblissement de l'organisme et de la diminution du taux vital; elle est donc causée par des troubles de nutrition, des excès de travail physique ou intellectuel, des abus de tout genre.

Sont surtout sujettes à la maigreur les personnes dont le système nerveux se trouve disloqué par une cause morale quelconque. La dépression mentale est exclusive de l'engraissement. Les chagrins, les douleurs, les passions violentes, la vie agitée, le jeu sont tout autant de facteurs qui produisent un malaise d'abord, un état de faiblesse et d'énerverment ensuite, des troubles digestifs, et en dernier lieu une maigreur tenace.

Pour guérir la maigreur, il faut d'abord en faire disparaître les causes. Il importe d'abord de rétablir dans son état normal le système nerveux; par une vie réglée, la fuite de toutes les occasions énervantes, la peine, les idées sombres. Il faut combattre le chagrin, le dépit et la mauvaise humeur, par la distraction, la récréation, le sommeil réparateur. Un séjour à la campagne, où l'esprit trouve le repos et le corps la vigueur, doit être conseillé. Le respect de toutes les lois de l'hygiène, en ce qui concerne le bain, et l'alimentation, peut avoir raison des maigreurs les plus tenaces. L'important n'est pas de manger beaucoup, mais de bien manger. Que la nourriture soit plus nourrissante qu'abondante. Qu'elle soit mâchée avec soin au lieu d'être ingurgitée à la hâte. Pas de diète grasse. L'huile de foie de morue est l'aliment qui, sous un petit volume, renferme le plus d'éléments d'engraissement. Mais, elle n'est pas tolérée par tous les estomacs. La cure de raisins donne parfois de beaux résultats, de même que l'usage de sucre, confitures, miel. Mais, l'essentiel est, si la tolérance de l'estomac le permet, de manger des corps gras, du beurre, des huiles. On peut favoriser l'assimilation des viandes au moyen de pepsine et de papaïne, et l'assimilation des corps gras au moyen de pancréatine et de fiel de bœuf.

Certes, il y a des tempéraments qui sont maigres par nature même; ils ne s'en portent que mieux. Car, entre deux extrêmes, mieux vaut la maigreur que l'obésité.